



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE USOM ATHLÉTISME - 2024

DELIBERATION N° **DELIB-2024-073**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Suite à l'audit lancé par la Ville de Mondeville sur le fonctionnement de l'USOM Athlétisme, il a été relevé différents points sur lesquels l'équipe dirigeante doit maintenir son attention.

Aussi, dans un contexte budgétaire restreint, l'association doit faire face à un licenciement qui aura pour conséquence immédiate de venir impacter les finances de la structure de façon imprévue.

Afin de répondre à des difficultés financières et de trésorerie à venir en fin de saison sportive au regard du budget prévisionnel, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'USOM Athlétisme de 5 000€ pour la fin de saison 2023-2024.

Par conséquent,

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture publique et événementiel » du 21 mai 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ACCORDER** une aide exceptionnelle à l'USOM Athlétisme à hauteur de 5000 € ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT